

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit Primaire**

· **Code du produit** 864/15

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

SU11 Fabrication de produits en caoutchouc

SU12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion

SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport

Catégorie du produit

PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie

PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques

Catégorie du procédé

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Emploi de la substance / de la préparation Bridge d'adhésion**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**

KECK-CHIMIE

Zone-Industrielle B.P.6

F-67340 Ingwiller

Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit

e-mail: sdb@keck-chemie.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,

Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170

Fax.: +49 6331 537 211

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2013

Révision: 28.03.2013

Nom du produit Primaire

(suite de la page 1)

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

A des effets narcotisants.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous-sols.

Dans l'espace gazeux des récipients fermés, peuvent s'accumuler les vapeurs des solvants inflammables, particulièrement sous l'action de la chaleur. C'est pourquoi, tenir éloigné de toute flamme ou source d'étincelles.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Xi Irritant

F Facilement inflammable

· **Phrases R:**

11 Facilement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Phrases S:**

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer la vapeur.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2013

Révision: 28.03.2013

Nom du produit Primaire

(suite de la page 2)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

| | | |
|--|---|---------|
| | poly-(méthacrylate de méthyle)-co-(méthacrylate de butyle) | 10-<25% |
| CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49-xxxx 02-2119752542-40-xxxx | acétone ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 | 20-<25% |
| CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 02-2119752535-35-xxxx 01-2119457290-43-xxxx | méthyléthylcétone ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 | 15-<20% |

· Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants contribuant aux dangers:

| | | |
|--|--|---------|
| CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49-xxxx 02-2119752542-40-xxxx | acétone ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 | 20-<25% |
| CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 02-2119752535-35-xxxx 01-2119457290-43-xxxx | méthyléthylcétone ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 | 15-<20% |
| CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 | acétate d'éthyle ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 | 15-<20% |
| CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9 | toluène ☒ Xn R48/20-63-65; ☒ Xi R38; ☒ F R11 R67 Repr. Cat. 3 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ☒ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 | 3-<5% |

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger

Ammener les sujets à l'air frais

Tenir au chaud, garder au calme et couvrir

Ne pas laisser les sujets sans surveillance

Demander immédiatement conseil à un médecin

Autoprotection du secouriste d'urgence

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2013

Révision: 28.03.2013

Nom du produit Primaire

(suite de la page 3)

- **après inhalation :**
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**
Protéger l'oeil intact
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche.
Ne pas faire vomir!
Demander conseil à un médecin.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir
Never give anything by mouth to an unconscious person.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Vertiges
Perte de connaissance
Etat maladif
Migraine
Engourdissement
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
- **Indications destinées au médecin :** traitement symptomatique
- **Risques** En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
les vapeurs sont plus lourdes que l'air
Les vapeurs représentent un danger de retour de feu car elles peuvent s'infiltrer dans le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Sous-produits de combustion incomplète.
Acide acétique
Gaz hydrochlorique (HCl)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2013

Révision: 28.03.2013

Nom du produit **Primaire**

(suite de la page 4)

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir à l'écart toute personne présente et se tourner dans le sens du vent

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

For large amounts: Pump off product.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Déversement terrestre: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

Déversement dans l'eau: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

Assurer une aération suffisante.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Utiliser des appareils résistant aux solvants

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Tenir éloignées les sources d'incendie

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2013

Révision: 28.03.2013

Nom du produit Primaire

(suite de la page 5)

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

• **Préventions des incendies et des explosions:**

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle

N'employer que dans un secteur à l'épreuve des explosions

Porter des chaussures à semelles conductrices

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

Prévoir un refroidissement de secours en cas d'incendie dans les alentours

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé

Tenir à l'abri de la chaleur.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Danger d'explosion en cas d'introduction du liquide dans la canalisation

• **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

• **Stockage :**

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Prévoir une cuve au sol sans écoulement

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants

Additional advices: 'American Petroleum Institute 2003' (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) or in 'National Fire Protection Agency 77' (Recommended Practice on Static Electricity) or in 'CENELEC CLC/TR 50404' (Electrostatics - Code of practice for the avoidance of hazards due to static electricity)

• **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas conserver avec les agents de réduction

• **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker à sec

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Le produit est hygroscopique

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant montées en pression et risque d'éclatement

• **Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C**

• **Classe de stockage : 3A (flammable liquids)**

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

• **8.1 Paramètres de contrôle**

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

67-64-1 acétone (20-<25%)

VME (France)

Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm

Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

IOELV (Union Européenne)

1210 mg/m³, 500 ppm

78-93-3 méthyléthylcétone (15-<20%)

VME (France)

Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm

Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm

risque de pénétration percutanée

IOELV (Union Européenne)

Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm

Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm

STEL (Union Européenne)

Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm

TWA (Union Européenne)

600 mg/m³, 200 ppm

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2013

Révision: 28.03.2013

Nom du produit Primaire

(suite de la page 6)

| | |
|---|--|
| 141-78-6 acétate d'éthyle (15-<20%) | |
| VME (France) | 1400 mg/m ³ , 400 ppm |
| 108-88-3 toluène (3-<5%) | |
| VME (France) | Valeur momentanée: 384 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 76,8 mg/m ³ , 20 ppm R2, risque de pénétration percutanée |
| STEL (ELV) (Union Européenne) | Valeur momentanée: 384 mg/m ³ , 100 ppm |
| TWA (ELV) (Union Européenne) | 192 mg/m ³ , 50 ppm |

- **DNEL** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **PNEC** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
TRGS 900 - "Threshold limit values"

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants : INRS

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon

- **Protection respiratoire :**

Filtre A/P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains :**

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Protective gloves should be replaced at first signs of wear.

- **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,5 mm

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Butylcaoutchouc

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Caoutchouc nitrile

Gants en tissu épais

Gants en cuir

- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2013

Révision: 28.03.2013

Nom du produit Primaire

(suite de la page 7)

- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**
*Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
 Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
 Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)*

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

| | |
|-----------------|----------------|
| Forme : | Visqueux |
| Couleur : | blanchâtre |
| Odeur : | de solvant |
| Seuil olfactif: | Non déterminé. |

· valeur du pH: Non déterminé.

· Modification d'état

| | |
|----------------------|---------------|
| Point de fusion : | non déterminé |
| Point d'ébullition : | 55 °C |

· Point d'éclair : -19 °C

· Température d'inflammation : 380 °C

· Température de décomposition : Non déterminé.

· Auto-inflammation : Non déterminé.

· Danger d'explosion : *Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.*

· Limites d'explosion :

| | |
|--------------|------------|
| inférieure : | 1,8 Vol % |
| supérieure : | 14,3 Vol % |

· Pression de vapeur à 20 °C: 247 hPa

· Densité à 20 °C: 0,926 g/cm³

· Densité relative. Non déterminé.

· Densité de vapeur. Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

| | |
|---------|--|
| l'eau : | partiellement soluble non ou peu miscible |
|---------|--|

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

· Viscosité :

| | |
|--------------------|----------------|
| dynamique à 20 °C: | 1500 mPas |
| cinématique : | Non déterminé. |

· Teneur en solvants :

| | |
|---------------------|--------|
| solvants organiques | 65,6 % |
| eau : | 0,0 % |

Teneur en substances solides : 34,4 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2013

Révision: 28.03.2013

Nom du produit **Primaire**

(suite de la page 8)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux acides puissants et aux alcalis
Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air
Réaction aux amines
Réactions spontanées aux métaux alcalins
Réactions au contact des agents de réduction
Formation possible de peroxyde
Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation
A cause de la forte pression de la vapeur, il y a risque d'éclatement des fûts en cas de montée en température
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
peroxyde d'hydrogene
alcalis
Acides
lessives alcalines
amines
métaux alcalins
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Irrite la peau et les muqueuses.
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
- **des yeux :** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Toxicité subaiguë à chronique :**
Susceptible de nuire à la fertilité.
Risque possible d'altération de la fertilité.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent de états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Irritant
Vapeurs étourdissantes.
Danger par résorption dermique.
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Irrite la peau et les muqueuses.
- **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2013

Révision: 28.03.2013

Nom du produit Primaire

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 9)

* **SECTION 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Composant :** The product is insoluble and floats on water.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Aucune disposition sur les eaux usées.
- **Code déchet :**
Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé
NE PAS METTRE SOUS PRESSON, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

* **SECTION 14: Informations relatives au transport**

- **14.1 No ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1263
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR** 1263 PEINTURES
- **IMDG, IATA** PAINT

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR**



- **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 11)


Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2013

Révision: 28.03.2013

Nom du produit Primaire

(suite de la page 10)

| | |
|--|-----------------------------------|
| · Étiquette | 3 |
| · IMDG, IATA | |
|  | |
| · Class | 3 Flammable liquids. |
| · Label | 3 |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | III |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Attention: Liquides inflammables. |
| · Indice Kemler : | 33 |
| · No EMS : | F-E,S-E |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | |
| · ADR | |
| · Quantités limitées (LQ) | 5L |
| · Catégorie de transport | 3 |
| · Code de restriction en tunnels | D/E |
| · "Règlement type" de l'ONU: | UN1263, PEINTURES, 3, III |

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**
Xi Irritant
F Facilement inflammable
- **Phrases R :**
11 Facilement inflammable.
36 Irritant pour les yeux.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Phrases S :**
9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer la vapeur.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2013

Révision: 28.03.2013

Nom du produit Primaire

(suite de la page 11)

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

• **Directives techniques air :**

| Classe | Part en % |
|--------|-----------|
| II | 3-<5 |
| NK | 25-100 |

• **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

• **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

TRGS 400 "Risk assessment for activities involving hazardous substances"

TRGS 500: precautions: minimum standards

• **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R38 Irritant pour la peau.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

• **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire• **Contact :**

Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,

Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170

Fax.: +49 6331 537 211

• **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

nb / n.b. : not determined

theoret. O₂-Bedarf: theoretical oxygen demand

AOX: adsorbable organically bound halogens

TRGS: technische Regeln für Gefahrstoffe (technical rules for dealing with dangerous substances)

Merkblatt BG-Chemie: datasheet of the "Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie" (former: "Berufsgenossenschaft Chemie") (German insurance in case of accidents at work)

n.a.: non applicable

(derived fr.data f.similar substances,intern.rep.) = derived from data from tests with similar substances, internal reports, not published

n.v.: not available

Susp.: suspension

H: le produit est résorbant par la peau

Halbwertszeit: half-life

DIN: Norm des Deutschen Instituts für Normung = standard of the German Institute for Standardization

EN: Europäische Norm = standard of the European Committee for Standardization (CEN)

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2013

Révision: 28.03.2013

Nom du produit Primaire

OECD: OCDE Ligne directrice
dry weight, dry matter = matière sèche

- **Sources.** <http://www.dguv.de/ifa/en/gestis/stoffdb/index.jsp>
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

(suite de la page 12)